

## [Rapport de la Cour des comptes sur l'allocation aux adultes handicapés](#) [1]

Cour des comptes. (2019). **L'allocation aux adultes handicapés**. Paris, France : Cour des comptes.

L'allocation aux adultes handicapés (AAH), créée en 1975, est destinée à assurer un minimum de ressources aux personnes en situation de handicap qui ne disposent pas de revenus d'activité. Financé intégralement par l'État, ce minimum social, d'un montant mensuel de base de 900 €, est perçu par plus de 1,1 million de personnes, pour un coût de 9,7 Md€ en 2018. Le nombre d'allocataires de l'AAH rapporté à la population a augmenté de manière très rapide depuis dix ans. Sa part dans le budget de l'État progresse également à un rythme soutenu : elle est passée de 2,8% en 2007 à 4,5% en 2017, soit une hausse annuelle de 400 M€ en moyenne. Ces deux évolutions ont conduit la Cour à examiner les mécanismes d'attribution et de renouvellement de cette prestation.

[En savoir plus \(Cour des comptes\)](#) [2]

[Télécharger le rapport \(.pdf, 3 Mo\)](#) [3]

## Liens

[1] <https://inshea.fr/fr/content/rapport-de-la-cour-des-comptes-sur-l'allocation-aux-adultes-handicap%C3%A9s>

[2] <https://www.ccomptes.fr/fr/publications/l'allocation-aux-adultes-handicapes-aah>

[3] <https://www.ccomptes.fr/system/files/2019-11/20191125-rapport-allocations-adultes-handicapes.pdf>